

0830075F
ACADEMIE DE NICE
COLLEGE ALPHONSE KARR
185 AVENUE VICTOR SERGENT
83705 ST RAPHAEL CEDEX
Tel : 0498113910

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 20
Année scolaire : 2018-2019
Nombre de membres du CA : 30
Quorum : 16
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 21/11/2018

Réuni le : 07/12/2018

Sous la présidence de : Fabrice-Andre Escallier-Duront

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2018

Numéro de la DBM : 5

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 2

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

D.B.M. n°5 pour vote :

M. l'Adjoint Gestionnaire présente et commente le projet de Décision budgétaire modificative n°5 joint en annexe n°2. Un prélèvement est sollicité pour le SRH et le ALO.

Le SRH présente plusieurs difficultés de gestion liées aux tarifs qui demeurent inchangés, aux coûts des denrées qui augmentent, au taux de reversement au service général qui est passé depuis l'exercice 2017 de 15% contre 10 % auparavant.

Par ailleurs, une baisse de la fréquentation des commensaux semble se dessiner ce dernier trimestre auquel il faut ajouter un niveau important d'annulation de recettes (Remise d'ordre individuelles et collectives).

Comme l'an dernier, il est demandé un prélèvement de sécurité de 4000€ pour permettre une fin d'exercice sereine.

Le ALO doit encore faire face à une facture d'eau en lien avec le sinistre survenu pendant l'été 2017. A ce titre la facture de l'automne (environ 4000 € est indexée sur la facture du printemps (18 000€), elle est donc anormalement élevée.

Il demandé une ouverture de crédits supplémentaires de 3000 € par sécurité.

Dans les deux cas, les crédits votés ne devraient pas être utilisés.

Le projet de D.B.M. n° est adopté à l'unanimité.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0

Nuls :

0